

#### 4. Évaluation des propositions

##### 1. Critères obligatoires (CO)

Pour être considéré comme conforme et passer à l'étape suivante de l'évaluation, l'entrepreneur **doit** satisfaire aux critères obligatoires suivants :

Référence	Description	Atteint?	Renvoi à la proposition
CO1	<b>Exigences en matière de sécurité</b> Le soumissionnaire doit posséder un certificat de Vérification d'organisation désignée (VOD) au moment de la clôture de la soumission.	Oui/Non	
CO2	<b>Attestations :</b> Les attestations doivent être dûment rédigées et présentées avec la proposition. Les attestations exigées sont les suivantes :  a. Dépôt de la garantie financière de la soumission; b. Preuve de souscription à une couverture d'assurance maximale : 1. assurance responsabilité civile générale.	Oui/Non	
CO3	<b>Visite/inspection du site</b> Il est obligatoire que l'entrepreneur ou son représentant visite le site et étudie l'étendue des travaux exigés ainsi que les conditions existantes. Il devra signer un formulaire de présence lors de la visite du site et de la séance d'information.	Oui/Non	

##### 2. Évaluation de la proposition administrative (CCA)

Les critères cotés suivants s'appliquent à la proposition administrative. La description des critères ci-dessous est fournie pour illustrer certains des facteurs qui seront utilisés pour évaluer les critères.

N° de réf.	Critères d'évaluation	Maximum de points accordés
CCA1	<b>Renseignements sur l'entreprise :</b> Une description adéquate de l'entreprise a-t-elle été fournie de manière à répondre à l'exigence du contrat? L'entreprise possède-t-elle l'expérience voulue dans un environnement de laboratoire? Existe-t-il des doutes quant à la propriété ou au contrôle de l'entreprise? L'entreprise a-t-elle un bureau à Ottawa?	15
CCA2	<b>Compréhension des exigences :</b> L'entrepreneur détient-il une expérience pertinente dans l'exécution de travaux semblables? Dans quelle mesure l'entrepreneur a-t-il su démontrer une bonne compréhension de tous les aspects des travaux et de l'expérience indiqués dans la DP? La proposition comporte-t-elle des questions nullement ou partiellement abordées, de sorte qu'il persiste un doute quant à la manière et aux ressources que l'entrepreneur entend utiliser pour fournir les services ou exécuter les travaux en question?  L'entrepreneur est-il conscient de l'étendue des travaux décrits dans la DP? Si une approche de consortium ou de sous-traitance est proposée, quelles fonctions, activités et quels services précis sont concernés?	25

CCA3	<p><b>Expérience antérieure de l'entrepreneur dans des travaux analogues :</b> L'entrepreneur doit démontrer que les contrats qu'il a exécutés par le passé sont de nature et de portée similaires. Plus son expérience est pertinente, plus l'entrepreneur se voit accorder de points. L'expérience pertinente sera évaluée en fonction de facteurs telles l'envergure, la complexité et la nature des travaux.</p> <p>L'entrepreneur doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) années d'expérience <u>récente</u> dans la prestation de services d'entretien pour d'importants sites institutionnels ou commerciaux ayant de nombreuses installations polyvalentes de tailles variées, ainsi qu'une expérience dans l'entretien de vastes installations de laboratoire qui traitent des matières dangereuses et qui sont dotées de salles blanches de catégorie 100 et 1 000.</p> <p>L'entrepreneur doit présenter trois (3) références démontrant clairement sa participation à la gestion d'activités d'entretien conformément à la description de la DP.</p>	25
CCA4	<p><b>Équipe de gestion de l'entrepreneur :</b> Quelles sont les qualifications de l'équipe de gestion proposée par le soumissionnaire pour gérer un contrat de cette ampleur? Quelle expérience le directeur de projet et les gestionnaires de projet proposés ont-ils dans la gestion de contrats de portée similaire et en quoi consistait leur participation directe?</p> <p>Le soumissionnaire a-t-il décrit clairement et de façon détaillée la structure de l'équipe de projet, sa relation avec l'entreprise, avec les sous-traitants et avec la CNRCI?</p>	10
CCA5	<p><b>Plan de gestion du contrat :</b> Dans quelle mesure le plan de gestion du contrat répond-il aux exigences générales indiquées dans la demande de propositions? Un objectif clé du processus d'évaluation de la proposition consiste à déterminer si la proposition peut aboutir à un contrat gérable permettant d'assurer la prestation de tous les services requis de manière professionnelle, efficace et économique.</p> <p>Le plan de gestion du contrat doit décrire la structure de l'entreprise, et l'appui dont jouira l'équipe de gestion sur place, notamment de la part des ressources techniques, de la haute direction et du personnel administratif. En outre, la proposition devrait décrire de quelle façon les ressources de l'entreprise seront mobilisées pour faire face aux problèmes et aux situations d'urgence, et quelles interventions ou mesures de soutien seront offertes pour la mise en œuvre intégrale de ce contrat.</p> <p>La proposition doit décrire en détail les méthodologies utilisées pour la planification, le contrôle et l'établissement de rapports relatifs aux services offerts. Elle doit également décrire les contrôles des processus administratifs aux fins d'inspection, les contrôles financiers et les vérifications, lesquels constituent des facteurs de réussite cruciaux pour la CNRCI.</p>	25
	<p><b>Pointage maximal pour la proposition administrative :</b></p> <p>Note de passage : (75 %)</p>	100 (75)

### 3. Évaluation de la proposition technique (CCT)

La description suivante des critères illustre certains des facteurs qui doivent servir à évaluer les critères qui s'appliquent à la proposition technique.

N° de réf.	Critères d'évaluation	Nombre maximal de points
CCT1	<p><b>Plan d'organisation du site :</b> Le plan d'organisation du site devrait comporter les postes proposés ainsi que le nombre d'employés, et indiquer si le personnel proposé sera sur place ou hors site. Il se présente sous la forme d'un organigramme illustrant les relations entre la direction de l'entreprise, le directeur de projet, les gestionnaires de projet, les superviseurs de site et les sous-traitants. La</p>	15

	<p>proposition devrait fournir une description des rôles, des responsabilités et des pouvoirs du personnel clé à l'égard de la prise de décisions, de la communication de rapports et du cadre de contrôle. Elle doit en outre décrire les rôles et le mandat du personnel clé.</p> <p>Le plan doit indiquer le type, les méthodes et la fréquence des programmes de formation en traitant, par exemple, des aspects techniques, de la santé et la sécurité, du service à la clientèle et d'autres questions touchant la gestion et les activités pour la prestation des services indiqués dans la DP.</p>	
CCT2	<p><b>Plan de gestion des ressources humaines :</b>  Le plan de gestion des ressources humaines offre-t-il un bon aperçu des politiques de l'entrepreneur concernant tous les aspects du droit du travail et des questions sociales en milieu de travail? Le programme de formation est-il exhaustif et les ressources fournies sont-elles adéquates? Quel est le taux de roulement des employés et comment est-il géré? Dans quelle mesure remplace-t-on le personnel de façon adéquate?</p> <p>Le plan de dotation désigne-t-il correctement les employés responsables de la gestion et de la supervision et décrit-il toutes les exigences de formation des employés de l'entrepreneur? L'entrepreneur présente-t-il un plan de relève pour le personnel de gestion et de supervision ainsi que pour le remplacement des autres employés? Comment l'entrepreneur prévoit-il structurer les travaux sur chaque site?</p> <p>Le plan de dotation indique-t-il le nombre d'heures-personnes affectées chaque jour, pour chaque immeuble, pour fournir tous les services énoncés?</p> <p>Des sous-traitants sont-ils mentionnés dans la proposition? Dans l'affirmative, sont-ils désignés? Quelles sont leurs tâches et responsabilités, et comment seront-ils gérés? À quel point leur relation d'affaires est-elle étroite?</p>	25
CCT3	<p><b>Plan de gestion du matériel et de l'équipement :</b>  L'entrepreneur a-t-il fourni une liste exhaustive du matériel, des produits et de l'équipement, y compris leurs noms ou leurs fabricants? Les produits écologiques sont-ils privilégiés? Une liste d'équipement mécanique comprenant les caractéristiques techniques et les quantités répertoriées par site a-t-elle été fournie?</p>	25
CCT4	<p><b>Plan de gestion de la qualité :</b>  Comment l'entrepreneur entend-il assurer la meilleure qualité possible dans la réalisation des activités et la production des produits livrables décrits dans la DP? Quels programmes de contrôle des finances et de la qualité seront mis en place? Quel processus sera en vigueur pour assurer la satisfaction de la clientèle et des utilisateurs et prendre des mesures pour répondre aux plaintes?</p>	10
CCT5	<p><b>Plan de santé et sécurité :</b>  Le soumissionnaire a-t-il prévu une politique exhaustive en matière de santé et sécurité et, dans l'affirmative, quels renseignements pertinents contient-elle? A-t-il prévu la formation adéquate du personnel et s'agit-il d'une priorité pour l'entreprise?</p> <p>L'entrepreneur décrit-il comment les travailleurs sont informés des dangers liés à une tâche?</p> <p>Décrit-il comment les employés des sous-traitants sont intégrés aux activités de formation en santé et sécurité et aux autres programmes?</p> <p>Décrit-il d'autres programmes, activités ou renseignements qui, à son avis, démontrent que son entreprise exécute ses projets de façon sécuritaire et conformément à toutes les exigences en matière de santé et sécurité? Quels processus et quelles procédures sont proposés pour délimiter les zones à risque et atténuer leurs incidences sur le CNRC?</p>	15
CCT6	<p><b>Plan de communication :</b>  Comment l'entrepreneur rendra-t-il compte des progrès, coordonnera-t-il la présentation des produits livrables, résoudra-t-il les problèmes et les questions et communiquera-t-il en général avec la CNRC? Des employés clés seront-ils disponibles en tout temps?</p>	5
CCT7	<p><b>Plan de transition :</b>  L'entrepreneur a-t-il présenté un plan de transition complet qui précise les principaux jalons, les activités de mobilisation et de familiarisation avec le site de même que la remise de calendriers des activités à l'entrepreneur actuel, ainsi que les exigences en matière de coordination avec le CNRC?</p>	5

	<b>Pointage maximal pour la proposition technique :</b>	100
	Note de passage : (75 %)	(75)